



# RAPPORT D'ACTIVITE 2018

## ACTIVE UNION DES PECHEURS DE LA RIVIERE D'AIN

### **PREAMBULE :**

L'année 2018 aura connu deux périodes complètement opposées. Un hiver et un printemps pluvieux ont généré des débits moyens élevés comme nous n'en avons pas connus depuis longtemps. Puis sans transition, un étiage interminable s'est installé à partir du mois de juin, il n'a pris fin que début décembre. Inutile de préciser que ces conditions n'ont pas été très favorables pour la pêche.

Dans ces conditions, les lâchers d'eau de la cellule d'alerte ont été déterminants, et ont permis aux salmonidés de survivre durant l'été. Comme chaque été, la mobilisation des bénévoles de l'AUPRA pour lutter contre le braconnage, obtenir les lâchers d'eau salvateurs, participer aux pêches de sauvetage, etc. a été toujours aussi importante, d'autant qu'en parallèle la participation aux réunions techniques relatives à la gestion des débits a été prenante tout au long de l'année.

### **RAPPORT FINANCIER :**

L'AUPRA a vu ses effectifs encore diminuer en 2018 puisque 863 cartes (adultes, femmes et jeunes) ont été vendues contre 937 l'an passé. La dématérialisation complète des cartes papier, a sans doute eu des conséquences sur les effectifs. Cependant nul doute que les conditions de pêche sur la BRA, indépendamment de la météo, démotivent les pêcheurs qui doivent faire face aux marnages, aux canoës, à la sur fréquentation estivale, à une pêche de l'ombre réduite à quelques semaines coincées entre l'ouverture et les premières chaleurs...

Malgré cela, l'AUPRA reste une des premières AAPPMA du département. Plus que jamais pour vendre des permis de pêche dans le Domaine Public, l'AUPRA doit continuer à fournir outre une gestion ambitieuse et reconnue, un important effort de communication auprès des pêcheurs et des détaillants en cartes de pêche qu'il convient de remercier pour leur aide.

Les dépenses 2018 se montent à 23879 € dont 7063€ de taxes CPMA et fédérales et 4809 € de location des baux de pêche.

Les recettes (vente des cartes, reversement réciprocité) se montent à 21353 €

L'AUPRA possédait au 26 décembre 2018 une trésorerie de 74395 € environ.

### **RAPPORT MORAL :**

#### **Hydrologie, et gestion des débits et population piscicole:**

Les forts débits hivernaux puis printaniers, ont au moins permis aux poissons d'entamer la période d'étiage en bonne condition. Les différentes crues ont modifié le lit de la rivière, la boucle de Saint Maurice de Rémens a été court circuitée. Les pêcheurs ont redécouvert la rivière et ont dû s'adapter, mais c'est aussi ce qui fait le charme de la BRA.

Malgré cette abondance d'eau, les débits ont brutalement chuté dès que les précipitations se sont arrêtées. Sans doute faut-il voir dans ce phénomène, une illustration de la dégradation des milieux aquatiques, avec la disparition des zones humides et des effets de régulation qu'elles jouent.

La Basse Rivière d'Ain a été placée pendant 2 mois en situation de vigilance et parfois même en situation d'alerte notamment pour des températures élevées (seuil de 23°C dépassé à plusieurs reprises à Pont de Chazey) et un recouvrement algal très important générant d'importants problèmes d'oxygène dissous. Face à ces problèmes, plusieurs lâchers d'eau ont été obtenus dans un contexte hydrologique très défavorable.

Les lâchers d'eau à vocation thermique à 42m<sup>3</sup>/s ont rempli leur mission en atténuant les températures durant les périodes les plus critiques (lâcher les 1, 4 et 7 août notamment).

Le lâcher du 21 août à 100 m<sup>3</sup>/s a réduit le couvert algal de 10 à 40% selon les secteurs observés.

Cette surveillance quotidienne de la rivière et ces actions ont permis de limiter les mortalités piscicoles dans une période longue marquée par des températures de l'air très élevées (les 35°C ont été souvent dépassés), une pluviométrie très réduite et souvent très localisée (les 35 mm enregistrés à Ambérieu le 13 août sont loin d'avoir touché l'intégralité de la rivière ; certains points n'enregistrant ce jour-là que 10 à 15 mm de pluie).

Le suivi de cette cellule d'alerte fait l'objet chaque année d'un rapport complet que nous tenons à disposition de ceux qui seraient désireux d'aller au-delà des fragments d'informations sortis du contexte et publiés sur internet ou ailleurs. La problématique de la BRA est très complexe : étiages sévères, réchauffement climatique énorme, sécheresses à répétition, importances des apports phréatiques à conserver, fréquentation considérable en période estivale avec perturbation des zones refuges, etc... Seule la prise en compte de tous les paramètres interagissant entre eux permet d'appréhender la situation. Et encore !

Concernant la nécessité de protéger les apports phréatiques indispensables à la survie de la BRA, soulignons les importants travaux réalisés en 2017/2018 pour prolonger le secteur de l'Ain irrigué par l'eau du Rhône, secteur qui s'étend depuis le printemps 2018 sur une grande partie de la rive gauche de la BRA. Toute la rive gauche à l'aval de Leyment est ainsi préservée de ces importants prélèvements en nappe.

Après le délestage de Vouglans les débits sont redescendus au plus bas, et il aura fallu attendre les précipitations de fin novembre début décembre pour retrouver des débits qui ont pu nettoyer le fond de la rivière. A ce jour, les variations de débits sont plus dues au fonctionnement des ouvrages hydroélectriques qu'aux précipitations...

### **Comité technique sur la gestion des débits :**

Le comité technique avec l'ensemble des partenaires et EDF suit l'évolution de la situation et propose au Comité de pilotage (Copil) des actions pour validation. Les 3 AAPPMA de la BRA ont un seul représentant Jean-Luc Estublier. Le travail est considérable : il faut protéger les frayères, l'émergence des alevins puis les alevins eux-mêmes. Ce travail permet de proposer des pistes d'améliorations en matière de débits de la rivière.

\*en 2018 de nouveaux gradients de descente (améliorés par rapport à 2017) ont été testés par EDF. Hélas, les résultats des essais ont été pollués par les dysfonctionnements des micros centrales, ce qui n'a pas permis de tirer des conclusions de ces nouveaux essais. Ces dysfonctionnements des micros centrales sont dénoncés par l'AUPRA depuis très longtemps et ont fait perdre un an dans la recherche d'amélioration de la gestion des débits.

\* en 2019 le débit plancher pour le frai des truites et des ombres ainsi que l'émergence des alevins sont toujours d'actualité. Des gradients légèrement modifiés doivent être à nouveau testés. Reste à espérer que cette fois, des résultats probants puissent être tirés.

Restent à caler, en plus de l'amélioration de ces gradients, l'arrêt des baisses brutales comme début janvier (200 m<sup>3</sup>/s à 32 m<sup>3</sup>/s pour quelques heures seulement) ou le 29 septembre (mortalités importantes constatées sur le secteur de Pont d'Ain notamment). Ce dernier événement a conduit les AAPPMA et la Fédération à porter plainte contre EDF.

L'AUPRA incite les pêcheurs à faire remonter les signalements d'échouages et de piégeages avec localisation précise, photo, point GPS si possible, date et heure, estimation espèces et nombre. Ces informations peuvent s'avérer précieuses.

Les AAPPMA et la Fédération de l'Ain suivent ensemble ces dossiers et restent prêtes à déposer de nouvelles plaintes auprès du procureur si les piégeages échouages perdurent de manière anormale en 2019.

### **Bilan et limitation des captures:**

Pour la pêche des truites, les moments propices ont été fugaces, quelques belles prises ont été effectuées dans les jours suivant l'ouverture, il aura ensuite fallu attendre début mai pour que celles-ci soient plus actives. La baisse des débits du mois de juin a tout de suite rendu les poissons beaucoup plus méfiants, puis l'augmentation de la température de l'eau a conduit dès le 3 août 2018, le préfet à fermer la pêche sur la

BRA à la demande des 3 AAPPMA et de la Fédération des pêcheurs. La pêche a été ré ouverte début septembre.

Du côté des ombres, les conditions hydrauliques puis la température de l'eau, suivie de la fermeture anticipée de la pêche, ont fortement limité les possibilités de pêche de cette espèce. Comme c'est dorénavant chaque année le cas, la pêche de l'ombre s'est résumée à quelques journées et seule une pêche à l'automne permettrait de profiter de ce poisson quand il est au mieux de sa forme.

Porté par l'ensemble des acteurs de la pêche et du tourisme, un dossier de demande de pêche de l'ombre en automne a été présenté au ministère de l'Environnement qui a donné une suite défavorable. Une fois de plus, beaucoup de temps et d'énergie ont été dépensés mais l'AUPRA ne renonce pas et Jean-Luc Estublier porteur de ce dossier entend bien le représenter en insistant sur l'argumentaire technique qui semble avoir été peu mis en avant au profit du seul argument touristique et économique.

### **Règlementation:**

En accord avec les vœux de la précédente assemblée générale, l'AUPRA avait demandé le maintien de la limitation des captures sur ses lots à 1 truite fario et 1 ombre au maximum par jour et par pêcheur, et le maintien des parcours no-kill avec la réglementation en vigueur les années antérieures (2016 et avant).

Un recours est toujours en cours d'instruction pour revenir à cette réglementation des parcours no-kill.

### **Actions:**

Comme chaque année, un grand coup de chapeau doit être tiré à nos gardes particuliers, Bernard MARGUET, Adrien CLEMANDOT, Alain TRAUCHESSEC, qui se sont chargés de la régulation des cormorans.

Durant l'hiver 2017/2018, ils ont éliminé 189 cormorans de la Basse Rivière d'Ain.

Depuis septembre 2018, plus de 170 cormorans ont encore été éliminés et de très nombreux autres ont été poussés loin des eaux de la BRA.

Un remerciement également à tous nos précieux informateurs et au garde de l'ONCFS du secteur, Jean-Christophe LAPORTE, très efficaces eux aussi.

L'AUPRA tient également à remercier les sociétés et la Fédération de Chasse pour leur aide et leur compréhension.

**En 2018 :** les bénévoles de l'AUPRA, membres du conseil d'administration, gardes, membres actifs ont ainsi consacré :

- tir des cormorans : 150 jours
- surveillance de la rivière et des parcours no-kill : 150 jours
- pêche de sauvetage sur l'Albarine : 20 jours
- nettoyage et pose de panneaux 30 jours (merci aux bénévoles qui ont consacré de nombreuses journées)
- participation de l'AUPRA à des réunions SAGE, fédération, cellule d'alerte, comité de gestion des débits, etc. : 40 jours
- secrétariat, site internet et trésorerie : 30 jours
- plus d'innombrables heures au téléphone...

Soit un total de plus de 400 jours au service de la Basse Rivière d'Ain et de ses pêcheurs !

Merci à tous

### **Harles bièvres :**

Depuis quelques années nous assistons à une colonisation de la BRA par cette espèce très prolifique, certaines nichées dépassent les 10 canetons, qui consomment des poissons et semblent apprécier les ombres au point de s'attaquer aux plus gros sujets qu'ils ne peuvent avaler et blessent avec leur bec muni de dentelure. Sur certains secteurs, beaucoup d'ombres adultes présentent des blessures.

Ce canard piscivore étant une espèce protégée, nous avons sollicité à plusieurs reprises une autorisation de capture et de déplacement de ces oiseaux mais nous n'avons eu aucune réponse officielle à ce jour.

Cette demande a été encore renouvelée auprès de la fédération, à l'occasion des vœux formulés préalablement à l'assemblée générale. Un dossier sur ce sujet est actuellement porté par la Fédération devant nos représentants régionaux et nationaux.

### **Lutte contre le braconnage :**

Plusieurs individus pris en flagrant délit en 2018, ont été verbalisés. L'AUPRA et la Fédération départementale se portent partie civile pour donner suite aux procédures établies. Seules des informations en temps réel permettent de verbaliser les contrevenants, les gardes de l'AUPRA joignables sur les 2 numéros de portables ainsi que les gendarmes ou les agents de l'AFB et de l'ONCFS, peuvent en général intervenir rapidement. Cette année encore leurs interventions ont été nombreuses et ont permis de mettre fin à plusieurs actes de braconnage.

Il faut cette année encore, remercier les différentes gendarmeries du secteur, qui ont aussi répondu à nos nombreuses sollicitations.

### **Travaux sur la rivière :**

La traditionnelle journée de nettoyage du mois de mars, réalisée sur le secteur de Pont de Chazey a permis de retirer un gros volume d'ordures, hélas comme chaque année...

Le conseil d'administration a décidé la réalisation de nouveaux travaux, notamment pour limiter les accès et donc les dégradations, mais ceux-ci n'ont pu être réalisés sur 2018, car ces opérations exigent outre le temps des travaux, un investissement en temps important pour réunir les autorisations nécessaires, obtenir des devis, etc. Ces travaux sont prévus en 2019.

L'AUPRA a également sollicité le Syndicat de la Rivière d'Ain, Aval et de ses Affluents pour faire procéder à l'arasement de l'atterrissement situé en aval du pont de Gévrieux et qui depuis la forte crue de janvier 2018 empêche l'accès des ombres et des truites à une importante arrivée phréatique, qui sert de zone refuge. Nous espérons que ces travaux pourront être conduits par le syndicat avant l'été.

### **Reproduction et Alevinage :**

Le résultat de la reproduction des truites a été quasi nul en 2018 en raison de l'importante crue (plus de 1500 m<sup>3</sup>/s à pont de Chazey) durant la période d'incubation des œufs.

Le frai des ombres n'a pas été touché par une crue dévastatrice mais hélas par les éclusées EDF dont l'amélioration reste à obtenir. Le cabinet Ecotec chargé du suivi de ces éclusées a notamment constaté la mortalité de plus de 1000 alevins d'ombres sur le seul secteur test de Buchin lors d'une baisse trop rapide du débit.

Plusieurs pêches de sauvetage ont eu lieu en 2018 dont 2 pour l'AUPRA, les 17 juillet et 3 août.

La convention signée entre les AAPPMA de l'Albarine, de PLA (Pont d'Ain) et l'AUPRA qui officialise le partage des poissons récupérés lors des pêches de sauvetage de la Basse Albarine a permis de récupérer pêches composées d'ombres et de truitelles, Ces pêches ont été déversées dans les zones les plus froides de la rivière sur les lots de l'AUPRA, respectivement sur le secteur de Chazey et à la sortie de la Lône de Martinaz.

Il convient de signaler que depuis 2001 ce sont plus de 400 000 truitelles et ombres qui ont, suite à ces pêches de sauvetage, pris le chemin de la rivière d'Ain.

Le dispositif d'alerte par SMS géré par Pierrick Chevillotte, garde particulier de l'AUPRA, a donné pleinement satisfaction. L'AUPRA remercie vivement tous les acteurs de ces pêches de sauvetage : gardes-pêches de la Fédération et pêcheurs bénévoles pour leur active participation à ces opérations. Lors des 2 pêches destinées à l'AUPRA, ce sont à chaque fois 7 à 8 adhérents qui ont apporté leur aide.

### **Site Internet :**

Un nouveau site Internet [www.basserivieredain.fr](http://www.basserivieredain.fr) a été mis en ligne début décembre 2018. Sa conception plus moderne, en rend plus facile la mise à jour. Une large place a été faite aux photographies et aux explications sur la rivière et ses hôtes.

Un mois après sa mise en ligne ce sont déjà plus de 1000 connexions enregistrées pour plusieurs milliers de pages visitées.

La page Facebook reste bien évidemment active et constitue un moyen complémentaire d'information,

Dans la mesure du possible les actions, réunions de notre association seront annoncées sur ces deux médias.

Le Conseil d'Administration de l'AUPRA vous souhaite une excellente saison halieutique et vous remercie de votre soutien.

Le Conseil d'Administration